

COMMENT FAIRE SA PRÉ-DEMANDE SUR LE SITE : <https://ants.gouv.fr>

Comment procéder sur le site internet ?

- 1) Je crée mon compte ANTS,
- 2) Je remplis mon formulaire de pré-demande en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité ou de passeport).

* Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail **un récapitulatif de pré-demande** sur lequel figure, notamment, le **numéro de la pré-demande** et **QR code** qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.

Et après avoir effectué ma pré-demande de titre en ligne ?

- 1) Je contacte ma mairie pour obtenir les modalités d'accueil,
- 2) Lors de mon déplacement en mairie,

* je prends **mon numéro de pré-demande**, indispensable,

* je prends également le **numéro de mon timbre dématérialisé**, si je n'imprime pas le récapitulatif de ma pré-demande,

* je prends également les **pièces justificatives** (photo d'identité, justificatif de domicile,...) nécessaires à la constitution de ma demande de titre.

Comment cela se passe en mairie ?

L'agent de la mairie :

- Rappelle votre pré-demande de titre dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- Vérifie les autres pièces du dossier,
- Procède au recueil de vos empreintes,
- Vous délivre un récépissé de demande sur lequel figure **le numéro de votre demande de titre**.

Grâce à ce numéro de demande, vous pourrez :

- Suivre l'avancement de la production de votre titre sur le site,
- Suivre les différentes étapes de votre demande de titre directement sur votre compte usager de l'ANTS.